

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2025

OBJET : 2025-77CS TE05

Débat d'Orientations Budgétaires – budget annexe EBORN pour l'année 2026

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres présents en distanciel	4
Nombre de voix délibératives	16
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	17
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	17-11-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un novembre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Le quorum n'ayant pas été atteint le dix-sept novembre 2025, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt et un novembre à 14h30, à Chorges, sous la Présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre – DOMMANGE Alain – GOURY Dominique – MAGNAN Richard – LEYDON Louis – BACHENET Claude – DOU Jean Claude - ARNOUX Frédéric – MIOULANE Louis – BERAUD Michel – VERRIER Jean Luc -

Etaient en distanciel : AUBERT Daniel - CLAEYMAN Jean Pierre - BRIOULLE Jean Pierre - BETTI Alain

Pouvoir . MILLE SCHAACK Françoise au Président

Soit neuf collèges représentés par quinze délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : DELBANO Jean Michel - POUCHOT ROUGE BLANC Georges - LOISEAU Fabrice - GONNET Michel - PIQUEMAL Michel - SARRAZIN Bruno - BICAIS Jean Jacques - PRAT Jean Denis - LAURENS Alain - EYSERIC Serge - SALETTI Hélène - FRISON Michel - SANCHEZ Alain - MAGNE Jean Claude - TARDY Lionel - CHEVAL Jérôme - NICOLAS Gérard - BILLON TYRARD Jacques - ARNAUD Jean Michel - MILLE SCHAACK Françoise

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale (Visio) ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyril, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; Magali PEYRON, Secrétaire de direction.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@symo5.fr

www.symo5.fr

OBJET : 2025-77CS TE05**Débat d'Orientations Budgétaires – budget annexe EBORN pour l'année 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
 Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
 Vu la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018
 Vu la délibération portant création du budget annexe eborn,
 Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat)

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur la situation du syndicat et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre, afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Conformément aux lois et règlement, le Président expose à l'assemblée générale le contexte des évolutions budgétaires. L'exposé permet de proposer une prévision et de dresser des perspectives, en lien avec les stratégies développées par le syndicat.

1. Le contexte

La compétence IRVE et la mise en œuvre du déploiement

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 au Journal Officiel, prévoit de développer le transport propre pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des Français. Avec le Grenelle de l'environnement, le gouvernement a fait du développement des véhicules «décarbonés» (véhicules rechargeables, 100% électriques – VE ou Hybrides rechargeables VHR) une priorité importante de sa politique de réduction de gaz à effet de serre.

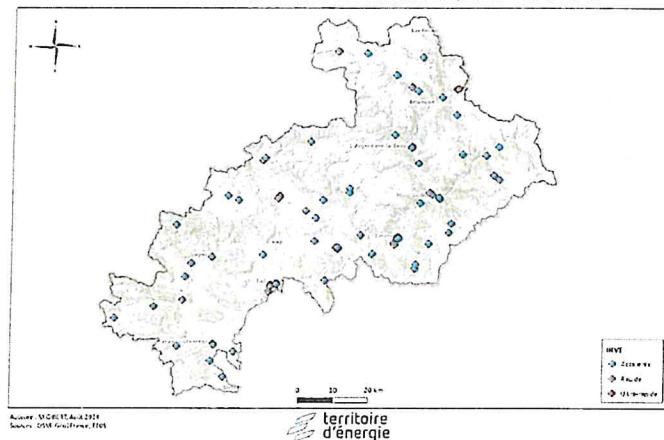
Dès 2014, le syndicat a été l'un des premiers à s'engager et s'est associé aux syndicats d'énergie voisins, des départements Ardèche, Drôme, Isère et Haute-Savoie, pour implanter un réseau public de bornes et créer ainsi un service public de la recharge mutualisé

Aujourd'hui, eborn est le premier réseau public de France en nombre de bornes, d'abonnés et de charges (voir ci-dessous). Depuis aout 2020, il regroupe 11 départements et est administré par une délégation de service public dont le délégataire est EasyCharge.

Dès la conception du projet, il avait été prévu d'assurer un maillage optimal, de manière à n'oublier aucune partie du territoire et conforter également les sites touristiques.



Aujourd’hui, le service est en place avec 89 bornes installées (73 bornes accélérées et 15 bornes rapides et un superchargeur). Ce développement a été réalisé grâce au soutien financier de l’Etat (ADEME, Programme Investissement d’avenir), de la Région Sud et du Département des Hautes-Alpes.



2. Un nouveau plan de déploiement :

Dans le cadre du déploiement du réseau de bornes de recharge de véhicules électriques, le Syndicat a réactualisé le Schéma Directeur des IRVE sur son périmètre. Ceci constitue une étape essentielle pour encadrer le déploiement des bornes de recharges sur son territoire. L’élaboration du schéma a fait l’objet d’une large concertation et d’un diagnostic des points de charge existant.

Ce travail réalisé en 2022, et validé par la Préfecture le 17 août 2023, a permis de mettre en exergue, dans la phase état des lieux, un constat de la carence de l’initiative privée sur le territoire du Syndicat.

A la suite de ce bilan, le Syndicat a lancé une enquête auprès de ses communes membres, au printemps 2024, afin de connaître leur souhait concernant des emplacements de bornes. Il en résulte un besoin de 82 emplacements demandés sur 52 communes dont 46 ont été recensées dans le SDIRVE.

Les services du Syndicat ont étudié le retour de chacune des communes et se sont rapprocher d’elles afin de déterminer au mieux les emplacements des futures bornes.

Le Fond d’amortissement des charges électriques (CAS FACE) accompagne le développement des infrastructures de recharge de véhicule électrique à la hauteur de 80% de financement sur les critères suivants :

- communes rurales au sens de l’INSEE,
- communes ne possédant pas de borne de recharge de véhicule électrique public sur son territoire,
- des bornes de recharge publiques opérant des recharges en courant continu.

Afin d'aider économiquement les collectivités, il convient de demander des subventions qui visent à obtenir un soutien financier du FACE, d’ADVENIR, de la Région SUD PACA et du Département des Hautes-Alpes pour concrétiser ce projet.

Le montant global de l’opération s’élève à 2 268 000€ HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organismes publics de financement sollicités	Taux de subvention sollicités	Montant HT de subventions sollicitées
ADVENIR	7 %	170 030 €
FACE	27 %	651 200 €
REGION	27 %	646 000 €
Département	19 %	463 200 €
Financement collectivités	20 %	485 800 €
TOTAL	100%	2 429 000 €

Pour 2026 :

En ce qui concerne l'échéance opérationnelle de 2026, les déploiements complémentaires qui seront réalisés seront intrinsèquement liés aux questions budgétaires et économiques. L'objectif de TE05 est de continuer à répondre aux besoins identifiés sur le territoire, tout en gardant en ligne de mire l'objectif d'équilibre économique pour l'horizon 2028.

TE05 affecte 6% de la taxes sur la consommation finale d'électricité au déficit du réseau Eborn. Ce budget est prévu pour assurer, voire améliorer la qualité du service sur les bornes.

TE05 ne souhaite pas dépasser ce budget d'ici 2028 et n'envisage de ce fait aucun budget supplémentaire pour les prochains déploiements.

3. La mise en place d'une tarification incitative (Démonstrateur de Baratier)

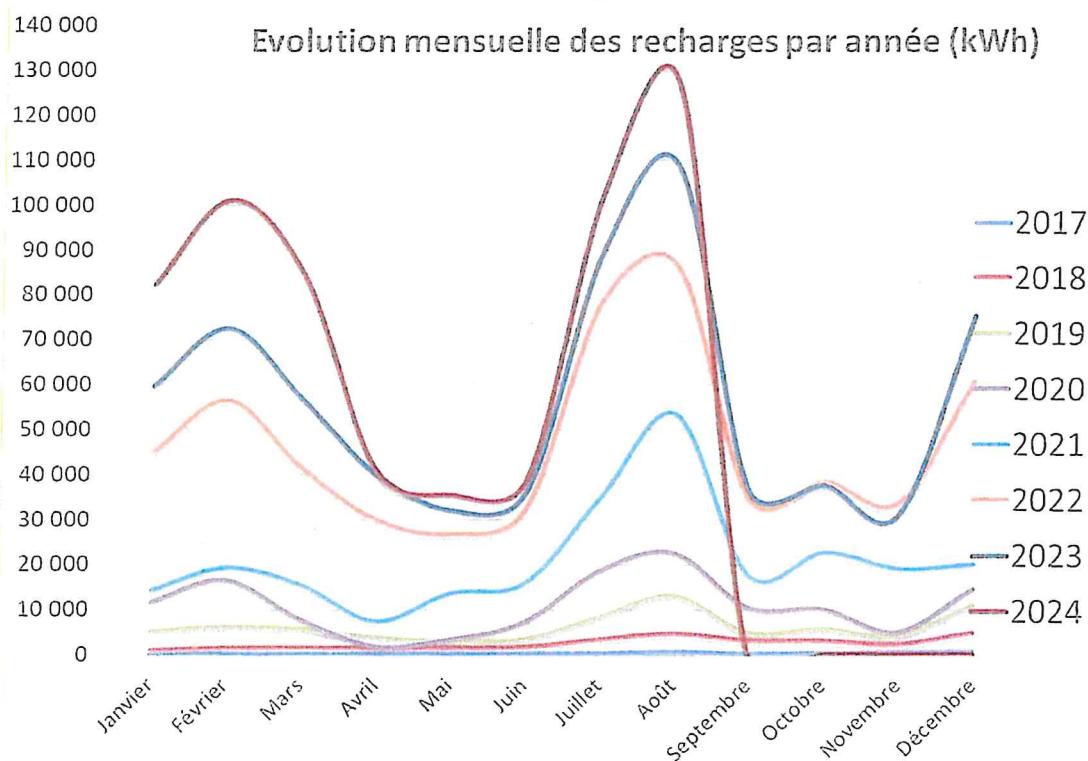
Le syndicat se lance un nouveau défi qui permettra d'aller plus loin dans la notion de SmartCharging en proposant de l'incitation tarifaire (prix plus avantageux de la recharge lorsque l'ombrière photovoltaïque produit de l'énergie locale et inversement).

Cette tarification incitative sera possible qu'après la mise en place d'un outil de calcul puissant qui, en temps réel suivra la production, la consommation ainsi que le stockage afin de déclencher l'application de tarif différenciés en fonction de la couverture ENR locale lors d'une cession de recharge.

4. Une évolution très favorable

Depuis l'ouverture du service de commercialisation des recharges sur le réseau eborn dans les Hautes-Alpes, on constate une dynamique croissante du nombre d'abonnés adhérents.

L'évolution des statistiques d'utilisation sont très encourageantes :



L'allure des courbes renseigne parfaitement la typologie des usages du département des Hautes-Alpes. En effet, la statistique du nombre de recharge mensuelle depuis l'ouverture du service montre un phénomène ondulatoire au rythme de la fréquentation touristique. Ce phénomène d'usage saisonnier engendre une complexité technique (les bornes étant saturées pendant les périodes de vacances scolaires) et un déficit chronique par un sous-emploi de l'infrastructure hors périodes touristiques (frais d'abonnement électrique et maintenance).

4.2. Tarifs

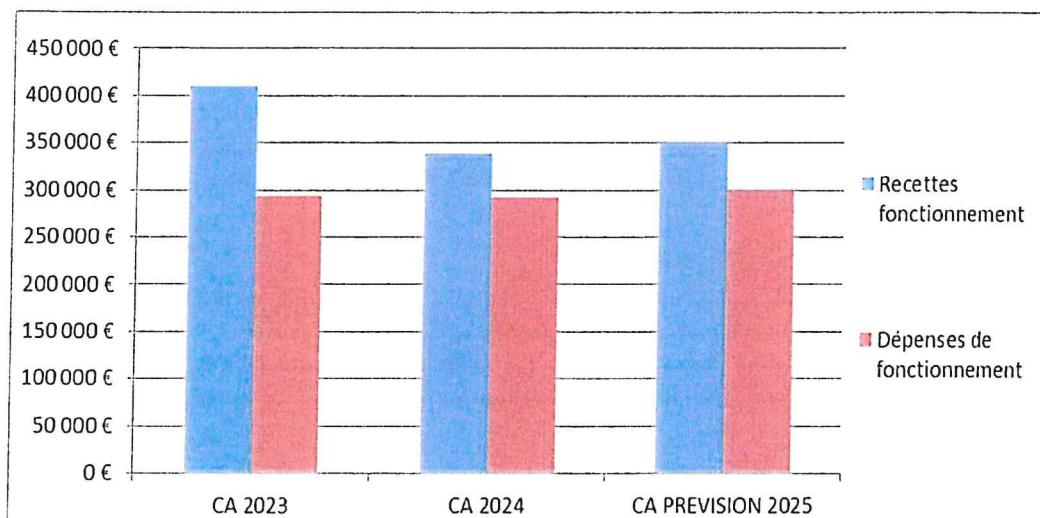
Lors de la création du service, les cinq syndicats fondateurs avaient opté pour trois types de tarifs correspondants à trois profils d'usagers :

- des usagers souscrivant à un abonnement annuel qui ouvre droit à des tarifs préférentiels par session de recharge sous forme individuelle ou de gestion d'une flotte de véhicules d'une entité.
- des usagers souscrivant à un abonnement mensuel forfaitaire offrant des recharges illimitées dans la période
- des usagers occasionnels non abonnés au service.
- plus un tarif post charge.

Le délégataire a conservé ces trois tarifs.

5. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

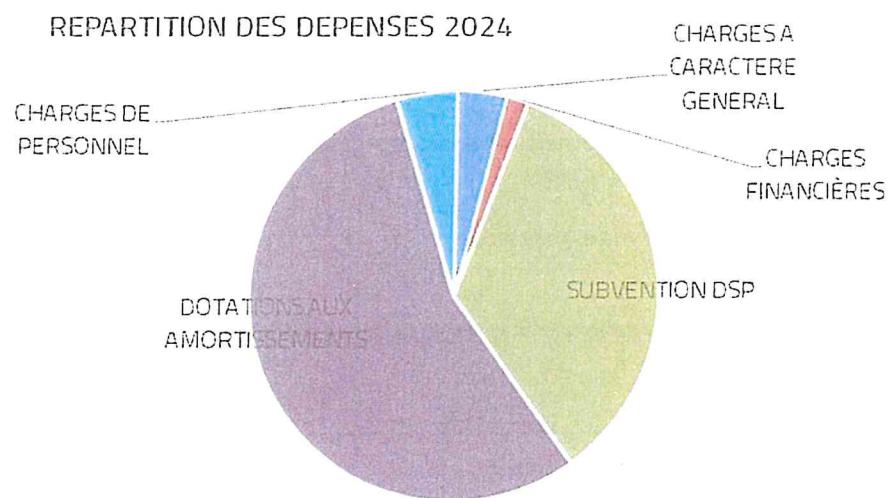
Désignation	Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
CA 2023	409 414 €	293 547 €
CA 2024	338 912 €	292 538 €
CA PREVISION 2025	350 000 €	300 000 €



Depuis 2020, une fraction de 6% du produit de la Taxe sur la Consommation finale de l'Électricité est reversée directement au budget annexe. Ce versement d'un montant de 225 124 € pour 2024, permet d'équilibrer le budget de fonctionnement. Il est en diminution pour 2025. Pour 2026 il dépendra de l'évolution de la TICFE versée par l'état.

Les charges de fonctionnement 2024 :

DESIGNATION	2024
CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 572 €
CHARGES FINANCIÈRES	5 078 €
SUBVENTION DSP	100 602 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	161 338 €
CHARGES DE PERSONNEL	13 948 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	292 538 €



Les principales dépenses pour 2026 sont :

Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

Voté en 2025 :	39 000 €
Prévision à fin 2025	35 000 €
Prévision 2026 :	50 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel :

Voté en 2025 :	14 000 €
Prévision à fin 2025	14 000 €
Prévision 2026 :	20 000 €

Chapitre 66 – Charges financières :

Voté en 2025 :	5 500 €
Prévision à fin 2025	4 800 €
Prévision 2026 :	4 400 €

Chapitre 67 – Subvention exceptionnelle

Voté en 2025 :	113 000 €
Prévision à fin 2025	100 000 €
Prévision 2026 :	100 000 €

Les dépenses 2026 sont en augmentation afin de prévoir les coûts supplémentaires du nouveau dispositif de bornes sur l'aire de covoiturage de Baratier. Les autres dépenses concernent les amortissements et reprises de subventions en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Pour les recettes :

Chapitre 73 – Part de la TICFE

Voté en 2025 :	209 350 €
Prévision à fin 2025	206 000 €
Prévision 2026 :	200 000 €

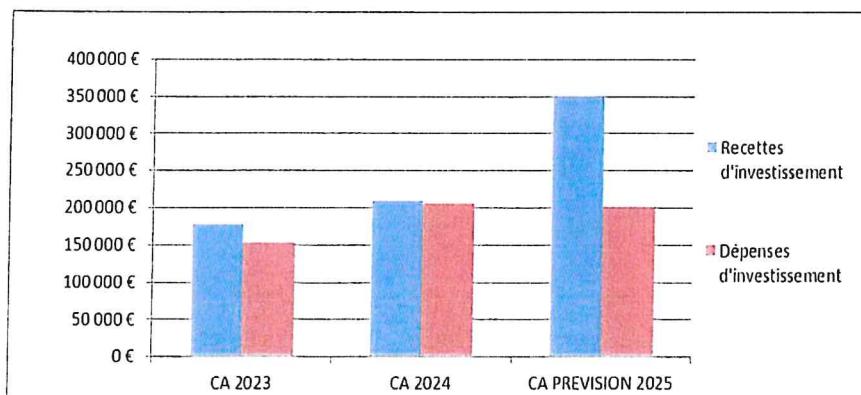
Chapitre 75 – Redevance de mise à disposition des biens de la DSP :

Voté en 2025 :	4 700 €
Prévision à fin 2025	3 236 €
Prévision 2026 :	4 000 €

Les autres recettes possibles seront issues du nouveau dispositif de bornes à Baratier qui est géré par TE05. Les recettes de recharges de véhicules électriques alimenteront la nouvelle régie mixte mise en place en septembre 2025.

6. Evolution des dépenses et recettes d'investissement

Désignation	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
3	177 380 €	152 767 €
CA 2024	209 417 €	205 054 €
CA PREVISION 2025	350 000 €	200 000 €



Les travaux 2025 concernent l'aménagement du nouveau dispositif de bornes sur la commune de Baratier, qui est financé par le FACE, ainsi que la mise en place de nouvelles bornes sur certaines communes qui elles, sont financées par la DSP et par les communes. En 2026 les dépenses et recettes

Délibération n°2025-77CS TE05

Débat d'orientations budgétaires – budget annexe EBORN pour l'année 2026

d'investissement seront constitués des amortissements et reprises de subventions ainsi que des travaux du nouveau plan de déploiement de bornes.

Chapitre 23 – Travaux en cours

Voté en 2025 :	384 619 €
Prévision à fin 2025	53 000 €
Prévision 2026 :	820 000 €

7. Etat de la dette

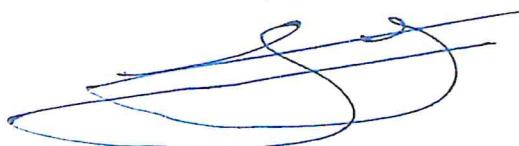
Date du prêt	Durée	Taux	Organisme préteur	Objet	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2025	Annuités 2026	
							Capital	Intérêts
18/07/2016	20	1,19%	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Acquisition et installation de bornes	651 008 €	377 018 €	32 300 €	4 400 €
					Total	377 018 €	32 300 €	4 400 €

Le budget Eborn a bénéficié d'une avance de trésorerie du budget principal de 800 000€ en 2018. Il reste à ce jour 150 000 € à rembourser.

Le comité prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Le Président,
Jean Claude DOU

